

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/07/109

Objet : 109 - Marché n° VN 25035 Contrat de fourniture d'une solution back-office de billetterie See Tickets

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société SEE TICKETS,

Décide

- De donner son accord à la signature du marché n° VN 25035 Contrat de fourniture d'une solution back-office de billetterie avec la société **SEE TICKETS**, domiciliée 10 place de la Joliette, les Docks Atrium 10.5 – 13002 MARSEILLE.

Le montant annuel du marché est de 6 000.00 € HT.

Le contrat est conclu pour une période de 24 mois reconductible une fois.

Fait à Vire Normandie, le 21 juillet 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250722-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025
Publication : 22/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

